

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 33

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

OBJET

Aide aux investissements des entreprises agroalimentaires

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Emploi et Insertion
1 22 08**

EXPOSE DES MOTIFS

La Loi NOTRE, promulguée le 07 août 2015, a supprimé la clause de compétence générale et interdit désormais aux départements d'intervenir en matière d'économie, avec l'interdiction au 1^{er} janvier 2016 d'accorder des aides aux entreprises.

Toutefois, ladite Loi prévoit en son article 94 que les « *départements peuvent par convention avec la région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions, au financement d'aides accordées par la région en faveur d'organisations de producteurs au sens des articles L. 551-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche* ».

Cet article a pour effet de permettre le maintien d'un dispositif en faveur de ces entreprises, qui existait préalablement au vote de la loi dans ce domaine.

Dans le cadre de cette disposition juridique, la région et le département ont voté et signé un texte de convention cadre qui précise leurs modalités respectives d'interventions (Délibération n°34 du 13 juillet 2016). Par ailleurs, lors de cette même session, un texte de convention bipartite à signer entre le département et l'entreprise bénéficiaire a été voté. Il définit les modalités de l'aide et les engagements de l'entreprise dans le cadre de la priorité accordée à l'emploi.

CONTEXTE GENERAL

La filière agroalimentaire (entreprises exerçant une activité de commercialisation et de transformation des produits agricoles ou agroalimentaires) est particulièrement présente dans le département et constitue l'un des axes majeurs de développement pour le territoire.

Le dispositif d'aide mis en place en partenariat avec la région permet d'accompagner les entreprises de cette filière dans une phase cruciale de leur développement. Les interventions portent spécifiquement sur l'aide aux investissements matériels, et notamment les travaux d'aménagement et l'acquisition et l'installation de matériel de production.

Les montants des subventions sont calculés en application des critères fixés par la convention Région/Département, citée plus haut, qui prévoit une participation maximale du Département à hauteur de l'intervention régionale. Les dépenses subventionnables sont plafonnées à 1M d'Euros HT et le taux de base de l'intervention départementale est fixé à 50% du taux de l'intervention régionale. Toutefois il peut être majoré dans certains cas (implantations et créations d'entreprises, créations d'emplois, soutien à certaines filières, productions bio...).

Il est à noter que, dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'emploi, la convention bipartite mentionne désormais que les sociétés bénéficiaires sont tenues :

- d'adhérer au club des entreprises « de Provence »,
- de rencontrer des chargés de mission de la Direction de l'Insertion du Conseil Départemental susceptibles de présenter le dispositif des emplois aidés,
- de participer à des rencontres dans l'accélérateur de l'emploi de l'Hôtel du Département.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Les sociétés Brasserie Artisanale de Provence (Rousset), Laboratoire d'Herboristerie Générale (Aubagne), Boulangerie Tradition Biotechnologie (Marignane), Thalassina (Port Saint Louis), Nouvelle Criée du Chalutage (Marseille), Metras (Marseille) et Camargue Coquillages (Port Saint Louis) dont vous trouverez ci-après les fiches techniques ont des projets d'investissement dont le montant global s'élève à 2 365 369 Euros HT. Elles emploient 119 personnes au total et ont prévu de créer 26 emplois au cours des deux prochaines années.

Il est proposé d'accorder à ces sociétés des subventions en abondement de l'aide régionale pour un montant global de 269 935 Euros.

Les fiches présentant de façon détaillée la demande ainsi que le montant proposé sont annexées et font partie intégrante du présent rapport.

INCIDENCE BUDGETAIRE

Cette dépense de 269 935 Euros, correspondant à des subventions d'équipement en faveur de sept entreprises agroalimentaire sera financée dans le cadre du Fonds d'Intervention Economique sur l'Autorisation de Programme 2016-10207FF dont l'imputation budgétaire est 204-93-20421. Pour ce faire, il sera nécessaire de procéder à l'opération suivante :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté en M52
AP	2016-10207FF	1 268 600 €	622 628,24 €	269 935 €	892 563,24 €
<i>Opération</i>	1012214 204-93-20421		432 002,58 €	269 935 €	701 937,58 €
Date de la dernière CP ou réunion du Conseil Départemental ayant voté une affectation concernant cette AP : 11 décembre 2015 Numéro de la délibération concernée : 40					

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Economie et à l'Emploi et au bénéfice de ces précisions, je vous propose de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Je vous demande également d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

ENTREPRISE BRASSERIE ARTISANALE DE PROVENCE

IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Nom ou raison sociale : Brasserie Artisanale de Provence
Adresse : 78 Chemin d'Auriol
13790 Peynier
Date de création : 29 septembre 2015
Forme juridique : Sas Capital : 70 000 Euros
Siren : Immatriculée au Rcs de Aix en Provence sous le numéro 813 736 998
Activité principale : production de bière
Chiffre d'affaires prévisionnel 2016 : 80 000 Euros
Dirigeant(s) et fonction : Pierre BERTHIAS, Président
Effectif : 1 emplois en CDI (créé en 2016)

PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Acquisition de matériel de production et de conditionnement, aménagement des locaux pour un montant global de 350 077 Euros HT.

PROPOSITION

La Brasserie Artisanale de Provence souhaite produire une gamme de bières utilisant des matières premières issues de l'agriculture biologique. Cette jeune société offrira une gamme de 4 bières (blanche, brune, ambrée et blonde) ainsi qu'une bière sans alcool. Différents conditionnements (33cl, 75 cl, fûts de 5l, 20 et 30l) seront proposés.

L'objectif est de répartir la commercialisation selon 3 axes : les grandes et moyennes surface (30% du chiffre d'affaires), le secteur des cafés hôtels restaurant (55% du chiffre d'affaires), et enfin la vente au niveau local auprès des particuliers, des associations et des organisateurs de fêtes de village (15% du chiffre d'affaires).

Le marché global de la bière est stable toutefois les brasseries artisanales ont un chiffre d'affaire en développement important depuis plusieurs années. Elles réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires dans un rayon de 100 km autour de leur site de production. Il existe actuellement un espace pour un nouvel opérateur dans le secteur. De plus la production bio permettra également une différenciation par rapport à la concurrence. La Brasserie Artisanale de Provence présente donc de réels atouts pour réussir sur ce secteur.

La société prévoit de créer 4 emplois au cours des trois prochaines années.

La Brasserie Artisanale de Provence a bénéficié d'une subvention de 52 511 Euros (15% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT) de la part du Conseil Régional lors de la commission de juin 2016.

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 52 511 Euros (15% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT).

LABORATOIRE D'HERBORISTERIE GENERALE

IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Nom ou raison sociale : Laboratoire d'Herboristerie Générale
Adresse : 50 Avenue de la Rasclave
13400 Aubagne
Date de création : 7 novembre 1957
Forme juridique : Sas Capital : 120 000 Euros
Siren : Immatriculée au Rcs de Marseille sous le numéro 057 816 902
Activité principale : transformation d'épices
Chiffre d'affaires 2015 : 2,9 M d'Euros
Dirigeant(s) et fonction : Gilles TALRICH, Président
Effectif : 15 emplois en CDI (et 2 emplois saisonniers)

PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Acquisition de matériel de production de pesée et de conditionnement, aménagement des locaux et installation de chambre froide pour un montant global de 194 212 Euros HT.

PROPOSITION

Le Laboratoire d'Herboristerie Générale (LHG) transforme des épices, des aromates et des herbes aromatiques. La société compte plusieurs centaines de produits dans sa gamme. LHG est une PME qui propose à ses clients divers services sur mesures : le conditionnement, la coupe, le tamisage ou encore la mise en poudre des produits. LHG peut également mettre au point des recettes spécifiques en concertation avec ses clients et occupe ainsi une place importante sur le marché des industriels (fabricants et grossistes).

LHG a choisi de se situer sur un créneau qualitatif du marché des épices en proposant de très nombreux produits mais en traitant de faibles volumes. Cela lui permet de valoriser sa production. L'entreprise compte environ 750 clients, principalement des sociétés issues de l'industrie agroalimentaire et des grossistes, dont 150 représentent 80% du chiffre d'affaires. LHG essaie de développer son chiffre d'affaires dans les grandes et moyennes surfaces.

La société prévoit de créer 2 emplois au cours des deux prochaines années.

Globalement, ces investissements permettront à l'entreprise de moderniser son outil de production, d'améliorer sa productivité et de diminuer ses dépenses énergétiques.

Le Laboratoire d'Herboristerie Générale a bénéficié d'une subvention de 19 421 Euros (10% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT) de la part du Conseil Régional lors de la commission de juin 2016.

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 19 421 Euros (10% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT).

BOULANGERIE TRADITION BIOTECHNOLOGIE

IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Nom ou raison sociale : Boulangerie Tradition Biotechnologies

Adresse : ZI La Palun

5 Allée de la Palun

BP 9

13724 Marignane

Date de création : 7 décembre 1995

Forme juridique : Sa Capital : 310 000 Euros

Siren : Immatriculée au Rcs de Aix en Provence sous le numéro 403 067 440

Activité principale : production de bière

Chiffre d'affaires 2015 : 7,5 M d'Euros

Dirigeant(s) et fonction : Carole LIGUORI, Présidente du Conseil d'Administration

Effectif : 37 emplois en CDI

PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Acquisition de matériel de production et de conditionnement, aménagement et modernisation des locaux pour un montant global de 756 694 Euros HT.

PROPOSITION

La société Boulangerie Tradition Biotechnologies (BTB) est une entreprise familiale de fabrication de pain crus et précuits surgelés. Elle compte deux sites de production (Marignane et Ensues la Redonne).

BTB utilise des méthodes innovantes de fabrication pour produire une gamme complète : pain cru surgelé, pain prépoussé surgelé et pain précuit surgelé. La commercialisation s'effectue principalement en Région Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc Roussillon auprès des centrales d'achat de grandes et moyennes surfaces mais également avec des clients grands comptes.

Le marché de la boulangerie industrielle est en développement et l'entreprise BTB réalise ce projet d'investissement pour commercialiser une gamme large (nouvelles recettes, nouveaux formats...) et innovante (prépoussé surgelé) qui lui permettra d'élargir ses possibilités de commercialisation.

La société prévoit de créer 9 emplois au cours des trois prochaines années.

Boulangerie Tradition Biotechnologies a bénéficié d'une subvention de 75 669 Euros (10% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT) de la part du Conseil Régional lors de la commission de juin 2016.

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 75 669 Euros (10% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT).

THALASSINA

IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Nom ou raison sociale : Thalassina
Adresse : Lot 1 Mas de détroquage 2
They Saint Antoine
13230 Port Saint Louis du Rhône
Date de création : 10 juillet 2000
Forme juridique : Sarl Capital : 7 622,45 Euros
Siren : Immatriculée au Rcs de Tarascon sous le numéro 432 065 266
Activité principale : conchyliculture
Chiffre d'affaires 2014 : 1,65 M d'Euros
Dirigeant(s) et fonction : William POLIAS, Gérant
Effectif : 12 emplois

PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Acquisition de matériel de production et de conditionnement, aménagement des locaux pour un montant global de 516 665 Euros HT.

PROPOSITION

La société Thalassina a une activité de négoce (moules de toutes origines, huîtres, palourdes, amandes, praires, tellines...) et de production de coquillages, les moules de Carteau. La société dispose donc d'un important atelier de production et de conditionnement. La commercialisation s'effectue auprès des grossistes et des grandes et moyennes surfaces. Compte-tenu de l'évolution de la demande, la société souhaite développer ce dernier secteur d'activité.

L'acquisition de matériel conchylicole et de matériel de conditionnement permettra à la société de répondre aux exigences de ses clients. Elle développe depuis plusieurs années la commercialisation sous forme de barquettes sous vide prêtes à consommer.

Ce programme d'investissement permettra à la société Thalassina de disposer d'un matériel plus moderne offrant davantage de possibilités en termes de gestion des ventes, de diversification des productions vendues et de gestion des stocks.

La société prévoit de créer 4 emplois au cours des trois prochaines années.

Thalassina a bénéficié d'une subvention de 129 166 Euros (25% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT) de la part du Conseil Régional lors de la commission d'octobre 2016.

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 64 583 Euros (12,5% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT).

NOUVELLE CRIEE DU CHALUTAGE

IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Nom ou raison sociale : Nouvelle Criée du Chalutage
Adresse : MIN de Saumaty – Box 15 et 15
13016 Marseille
Date de création : 1^{er} février 1993
Forme juridique : Sarl Capital : 45 734,71 Euros
Siren : Immatriculée au Rcs de Marseille sous le numéro 389 355 579
Activité principale : mareyage
Chiffre d'affaires prévisionnel 2015 : 7,9 M d'Euros
Dirigeant(s) et fonction : Christophe HOURDE, Gérant
Effectif : 20 emplois en CDI

PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'une machine à glace pour un montant de 30 000 Euros HT.

PROPOSITION

L'activité de la Nouvelle Criée du Chalutage consiste à acheter du poisson en gros, à les apprêter (tri, élimination des viscères ou des têtes, découpe des filets...), les conditionner, les transporter et à les revendre.

Les approvisionnements sont locaux dans la mesure du possible (Marseille et Port de Bouc) mais l'entreprise a également recours aux criées du Grau du Roi et de Sète. En cas de besoin, elle s'approvisionne sur les différents ports français. La Nouvelle Criée du Chalutage est également en contact direct avec des élevages de poissons.

La commercialisation est diversifiée et s'effectue auprès des grandes surfaces et de collectivités.

L'investissement est nécessaire à la société pour conditionner ses produits dans de bonnes conditions et disposer d'un matériel performant.

La société prévoit de créer 1 emploi au cours de la prochaine année.

La Nouvelle Criée du Chalutage a bénéficié d'une subvention de 7 500 Euros (25% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT) de la part du Conseil Régional lors de la commission d'octobre 2016.

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 3 750 Euros (12,5% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT).

METRAS

IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Nom ou raison sociale : Metras

Adresse : BP 70066

13315 Marseille Cedex 15

Date de création :

Forme juridique : Sas Capital : 241 600 Euros

Siren : Immatriculée au Rcs de Marseille sous le numéro 062 805 320

Activité principale : triperie

Chiffre d'affaires prévisionnel 2015 : 9,4 Euros

Dirigeant(s) et fonction : Henri METRAS, Président

Effectif : 33 emplois en CDI

PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Acquisition de matériel professionnel, installation de matériel de production et de conditionnement, aménagement des locaux et installation de matériel informatique lié à la traçabilité pour un montant global de 428 540 Euros HT.

PROPOSITION

La société Metras prépare, conditionne et commercialise en gros des produits tripiers et abats de boucherie. La commercialisation s'effectue dans 6 enseignes de grandes et moyennes surfaces sous forme d'unités de vente individuelle (85% du chiffre d'affaires). Le reliquat est commercialisé auprès de grossistes ou dans le secteur de la restauration hors foyer. Le marché global des produits tripiers est stable mais c'est un complément indispensable du rayon boucherie.

Un des atouts de la société est la commercialisation en barquettes individuelles. Elle répond aux attentes de la grande distribution. Metras développe également les produits tripiers élaborés qui génèrent des valeurs ajoutées importantes. En raison de sa taille, Metras peut répondre à des commandes importantes mais peut également réaliser de petits volumes diversifiés.

Ces activités nécessitent toutefois des investissements importants et diversifiés comme l'illustre le programme d'investissement.

La société prévoit de créer 4 emplois au cours des trois prochaines années.

Metras a bénéficié d'une subvention de 42 854 Euros (10% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT) de la part du Conseil Régional lors de la commission de octobre 2016.

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 42 854 Euros (10% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT).

CAMARGUE COQUILLAGES

IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Nom ou raison sociale : Camargue Coquillages
Adresse : They Saint Antoine l'Ermitte
13230 Port Saint Louis du Rhône
Date de création : 29 septembre 2015
Forme juridique : Sarl Capital : 8 000 Euros
Siren : Immatriculée au Rcs de Arles sous le numéro 431 276 401
Activité principale : conditionnement et commercialisation de coquillages
Chiffre d'affaires prévisionnel 2015 : 790 000 Euros
Dirigeant(s) et fonction : Nieves CASTEJON, Gérante
Effectif : 1 emploi en CDI

PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Acquisition de matériel de production et de conditionnement, aménagement des locaux pour un montant global de 89 181 Euros HT.

PROPOSITION

Camargue Coquillages conditionne et commercialise des produits de la mer (moules principalement mais également des bigorneaux, des palourdes et des huitres). Les approvisionnements sont locaux dans la mesure du possible mais l'entreprise peut également se fournir dans l'Hérault ou en Bretagne en cas de besoin.

La commercialisation s'effectue auprès d'une clientèle locale et régionale (restaurateurs, grossistes, grandes et moyennes surfaces). Camargue Coquillage a une activité en développement régulier. Elle a cependant choisi de l'élargir et d'essayer de s'implanter sur le marché du bio où il existe une demande forte et peu de concurrence à ce jour.

Le projet d'investissement améliorera les conditions de travail (suppression de tâches pénibles comme le levage manuel des caisses) et la productivité (la cadence du conditionnement sera améliorée). Enfin, Camargue Coquillage va acquérir du matériel de conditionnement qui élargira la gamme proposée afin de satisfaire l'ensemble de ses clients (colis de 1 à 15 kg).

La société prévoit de créer 2 emplois au cours des trois prochaines années.

Camargue Coquillages a bénéficié d'une subvention de 22 295 Euros (25% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT) de la part du Conseil Régional lors de la commission d'octobre 2016.

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 11 147 Euros (12,5% des investissements plafonnés à 1 000 000 Euros HT).